

MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTIONS DES FONCTIONS

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le **directeur général** dirige l'École conformément aux orientations, décisions, politiques, règlements et directives adoptés. Il est responsable de sa gestion générale et de la réalisation de sa mission, laquelle consiste en l'enseignement et la recherche en génie appliqué, orienté vers le transfert technologique en entreprise.

Il s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des services de l'École, soit les départements d'enseignement et de recherche de même que les services pédagogiques, administratifs et financiers. Il assure une liaison constante avec les instances ministérielles et du milieu de l'éducation, notamment avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le réseau de l'Université du Québec et le Bureau de la coopération interuniversitaire. Il est l'acteur principal du développement des activités de l'École; il initie et supporte l'innovation, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Il propose à la communauté universitaire les priorités, les orientations, les axes de développement, les objectifs, et ce, afin de réaliser la mission de l'École. Il a la responsabilité de maintenir l'excellence de l'École en tant que vecteur significatif de développement du milieu socio-économique de la société québécoise.

Sous l'autorité du directeur général,

Le **directeur des affaires académiques** est responsable du développement, de la planification, de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités de formation et des affaires académiques. Il voit, conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, au développement et à la gestion de tous les programmes. Il s'assure de la pertinence et de la qualité des programmes de formation ainsi que de leur adéquation avec les besoins technologiques et économiques, présents et futurs, du Québec. Il est responsable du recrutement, de l'admission, de l'inscription et de la diplomation des étudiants de même que de l'application des règlements et politiques se rapportant à la formation. Il est responsable du processus d'embauche des maîtres d'enseignement, de leur développement de carrière et de l'application de leur protocole de travail. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). En collaboration avec ses collègues, il participe au développement institutionnel dans son champ de responsabilités, en favorisant l'innovation afin de maintenir l'excellence de l'environnement d'apprentissage et de la pédagogie.

Le **directeur des affaires professorales, de la recherche et des partenariats** est responsable du processus d'embauche des professeurs, de leur développement de carrière et de l'application de leur protocole de travail. Il est responsable de la planification, de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités de recherche, incluant la recherche appliquée et la valorisation de la recherche et des activités de coopération technique avec l'industrie. Conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, il assure un rôle de premier plan dans le développement et la coordination des relations entre l'École et le milieu industriel québécois. Il initie des projets visant à stimuler et à favoriser l'innovation et la performance, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.

Le **directeur du développement stratégique et des ressources** est responsable de la planification, de la coordination, du contrôle et de la supervision de l'ensemble des activités inhérentes à la planification stratégique de l'École. Conformément aux orientations et aux objectifs approuvés par le Conseil d'administration, il assure un rôle de premier plan dans la coordination de la réalisation des objectifs stratégiques et tactiques du plan stratégique. Il s'assure que sa Direction supporte les activités d'enseignement, de recherche et d'administration. Il voit au développement et à la coordination des relations entre l'École et le milieu industriel québécois de même que le milieu politique. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.

Le **directeur de l'immobilier** est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle de l'ensemble des activités immobilières du campus de l'ÉTS. Il détermine les grandes orientations en matière de planification et de développement et supervise les étapes d'exécution des grands projets de construction et de réaménagement majeurs sur le campus, d'entretien des immeubles et des équipements et des entreprises auxiliaires. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.

Le **secrétaire général** est responsable des instances statutaires de l'École; à cet effet, il agit à titre de secrétaire du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du Comité de vérification, de la Commission des études ainsi que du Comité de discipline de l'École. Il est responsable des affaires juridiques de l'École, ce qui comprend l'application de toute loi, réglementation ou politique institutionnelle; à cet effet, il est le gardien des politiques et des procédures et s'assure de leur cohérence et de leur mise à jour. Conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, notamment le plan stratégique, il assure un rôle de premier plan dans le développement et la coordination des activités ayant trait aux instances statutaires et aux communications. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.